

Délais / tarifs / services

Table des matières

1	Organisation / Conditions générales de participation	
1.1	Organisation	2
1.2	Champ d'application	2
2	Location du stand	
2.1	Loyer pour le stand	2
2.2	Retrait de l'inscription: taxe	2
3	Prix d'entrée	
3.1	Cartes d'invité	3
3.2	Laisser-passer pour exposants et personnel	3
3.3	Prix d'entrée pour visiteurs et visiteuses	3
4	Services et prestations	
4.1	Places de parc pour exposants	3
4.2	Elimination des ordures et recyclage	3
4.3	Location d'un réduit	4
4.4	Taxes de dépôt	4
4.5	Nettoyage du stand / enlèvement des bandes adhésives	4
4.6	Transport, dédouanement et adresse de livraison	4
4.7	Service de traiteur au stand	4
4.8	Service de fleurs	4
4.9	Assurance	5
4.10	Construction de stands Steinmetz Expo AG	5
4.11	Bon de commande pour fournitures techniques	5
4.12	Disposition pour la protection contre les incendies (assurance)	5
5	Communication	
5.1	Matériel publicitaire	5
5.2	Présentation de produits au Centre des Congrès	5
5.3	Données des exposants sur la page Internet de la foire	6
5.4	Présentation au stand	6
5.5	Communication de logo dans des spots TV	6
5.6	Annonce dans le Journal de la foire	6
5.7	Annonce dans le prospectus de la foire	6
5.8	Inscriptions dans les répertoires des exposants	6
6	Durée / heures d'ouverture / occupation des halles	
6.1	Durée de la manifestation pour les visiteurs et visiteuses	7
6.2	Heures d'ouverture pour les monteurs de stands, les fournisseurs et les exposants	7
6.2.1	Montage dans les halles	7
6.2.2	Montage surfaces extérieures	7
6.2.3	Taxe de dépôt	7
6.2.4	Livraison d'objets de grande taille / exposition d'un poids lourd	7
6.2.5	Livraison de marchandises pendant la durée de l'exposition	7
6.2.6	Heures d'ouverture pour les organisateurs / exposants	7
6.2.7	Démontage	7
6.3	Occupation des halles	7

1 Organisation / Conditions générales de participation

1.1 Organisation

Organisateur Focus Events AG

- Focus Events AG
Route de Soleure 102
CH-2504 Bienne
Konstantin Brander
Directeur

Daniela Lehmann
Assistante de la direction

Tel. +41 (0)32 344 03 87
Fax: +41 (0)32 344 02 91
E-Mail: konstantin.brander@bfh.ch
Internet: www.hausbaumesse.ch

Tel. +41 (0)32 344 03 18
Fax: +41 (0)32 344 02 91
E-Mail: daniela.lehmann@bfh.ch
Internet: www.hausbaumesse.ch
- Service de l'exposition BEA
organisation technique sur la place de foire de Berne
BEA bern expo AG
Silvia Bürki
Mingerstrasse 6
Postfach, CH-3000 Bern 22

Tel. +41 (0)31 340 11 93
Fax: +41 (0)31 340 11 10
E-Mail: buerki.silvia@beaexpo.ch
Internet: www.beaexpo.ch
- Centre des Congrès BEA
BEA bern expo AG
Sandra Schori
Mingerstrasse 6
Postfach, CH-3000 Bern 22

Tel. +41 (0)31 340 11 14
Fax: +41 (0)31 340 11 10
E-Mail: schori.sandra@beaexpo.ch
Internet: www.beaexpo.ch

1.2 Champ d'application

Le présent formulaire A1 «Délais / tarifs / services» pour la 9^e Foire Suisse Maison et Energie 2010 est un complément au «Règlement pour les exposants» ainsi qu'aux «Conditions générales de participation pour les manifestations sur la place de foire de Berne».

2 Paiement de la location du stand / retrait de l'inscription

2.1 Paiement de la location avant le début de la foire

Nous vous ferons parvenir la facture pour la location du stand en juillet 2010. Selon le règlement, la participation à la foire sans le paiement préalable de cette facture n'est pas possible.

2.2 Retrait de l'inscription: taxe

Veuillez observer le point 4.1 des «Conditions générales de participation pour les manifestations dans les halles d'exposition à Berne» et les directives du «Règlement pour les exposants».

Selon le Règlement pour les exposants, les conditions suivantes sont applicables: Les sociétés qui se sont inscrites ne peuvent pas se retirer sans dédommagement. Les exposants qui renoncent à participer avant que la répartition des stands soit achevée doivent payer CHF 1000.- à titre de frais administratifs, ceci même si le stand peut être reloué par la suite. Si le retrait a lieu après la clôture de la répartition des stands, les exposants doivent s'acquitter du montant total de la location et de tous les éventuels frais annexes. En cas de relocation du stand, le montant peut être réduit par l'organisateur. Les CHF 1000.- pour frais administratifs sont cependant dus dans tous les cas.

3 Cartes d'invité / billet d'entrée / prix d'entrée

3.1 Cartes d'invité / remise à vos clients

Il est souhaité que vous remettiez des cartes d'invité à vos clients.

Seules les cartes échangées vous seront facturées au prix de CHF 6.- hors TVA la pièce. Celles-ci vous seront envoyées après la foire pour une utilisation ultérieure.

Veuillez observer les explications spécifiques aux cartes d'invité qui se trouvent sur le formulaire de commande A5 «Cartes d'invité».

3.2 Laissez-passer pour exposants et personnel

Le nombre de cartes d'exposant est calculé en fonction du prix de location du stand (1 pièce par CHF 500.-). Les cartes d'exposant ne sont nécessaires que pendant l'exposition et sont valables pour un nombre d'entrées illimité (voyez heures d'ouverture sous 6.2.6.) déjà avant l'ouverture de la foire. Des cartes supplémentaires peuvent être commandées contre facture ou retirées, contre paiement comptant, au bureau de la foire pour le prix de CHF 20.- la pièce.

3.3 Prix d'entrée pour visiteurs et visiteuses

Adultes	CHF 12.-
AVS, AI, étudiants	CHF 8.-
Adultes avec V-Ticket ou abonnement Libero	CHF 8.-
Détenteurs d'AG et FVP	CHF 8.-
Billet combiné CFF	CHF 8.-
Enfants (jusqu'à 16 ans) accompagné par un adult	gratuit
Billets d'entrée collectifs pour écoles et autres groupes (min. 20 personnes)	CHF 6.- / personne

Le billet d'entrée est valable pour les deux foires: Foire Suisse Maison et Energie et wohn-raum.

4 Services et prestations

Veuillez s.v.p. consulter le catalogue des prestations de service de BEA bern expo AG.

4.1 Places de parc pour exposants

Les cartes de parcage peuvent être commandées avec le formulaire B1. Les véhicules de plus de 2.10 m de hauteur **ne peuvent pas** entrer dans le parking souterrain. Les cartes commandées seront envoyées par la poste à partir d'octobre 2010 et comptées dans la facture finale avec les fournitures techniques. **Observez attentivement les prescriptions du formulaire B1 «Place de parking pour exposants» de BEA bern expo AG. Les cartes de parcage sont valables exclusivement pour le parking couvert!**

4.2 Elimination des ordures et recyclage

Chaque exposant devra participer aux coûts de l'élimination des ordures, par une taxe prélevée par BEA bern expo AG. Chaque jour après la fermeture de la foire, les exposants peuvent déposer dans les couloirs leurs déchets placés dans des sacs.

Elimination des ordures (stand jusqu'à 50m ²)	forfait de CHF 21.-
Elimination des ordures (stand de 51 à 100m ²)	forfait de CHF 42.-
Elimination des ordures (stand de 101m ² et plus)	forfait de CHF 84.-

4.3 Location d'un réduit

Pour les exposants qui désirent entreposer des marchandises pendant l'exposition, il est possible de louer (dans les limites des disponibilités) un réduit d'une grandeur de 9m² / 12 m².

Location d'un réduit (pour toute la durée de la foire, y compris un jour de montage) CHF 45.- par m²

Aucun emplacement de dépôt pour emballage vide n'est disponible à la foire.
Veuillez consulter suffisamment tôt la société Morand (voir formulaire C2).

4.4 Taxes de dépôt

Les marchandises qui resteront sur les terrains de la foire après la fin officielle du démontage seront frappées d'une taxe de dépôt qui sera facturée aux exposants concernés.

Taxes de dépôt CHF 100.- par jour.

4.5 Nettoyage du stand / enlèvement des bandes adhésives

Vous pouvez confier à BEA bern expo AG le nettoyage de votre stand au moyen du formulaire B2 «Nettoyage du stand BEA bern expo AG» annexé.

Les coûts de nettoyage supplémentaires pour l'enlèvement des restes de bandes adhésives peuvent être évités en utilisant exclusivement les bandes autocollantes pour tapis de BEA bern expo AG. CHF 7.50 par rouleau de 25m; disponibles à l'Expo-Shop.

4.6 Transport , dédouanement et adresse de livraison

La société Kehrli + Oeler SA de Berne (+41 (0)31 388 81 42) ou la société Morand Transporte AG de Münchenbuchsee (+41 (0)31 869 11 96) effectuent volontiers pour vous les formalités de dédouanement ainsi que d'éventuels transports. Veuillez prendre contact avec eux directement au moyen des formulaires C1 et C2 annexés.

L'adresse de livraison pour les marchandises à exposer à BEA bern expo AG est la suivante :

BEA bern expo AG
9^e FOIRE SUISSE MAISON ET ENERGIE 2010
(Exposant)
(Halle)
(N° du stand)
Mingerstrasse 6
CH-3000 Bern 22

Les livraisons sont possibles à partir du 9 novembre 2010.

4.7 Service de traiteur au stand

Vous avez la possibilité de vous faire livrer des mets et des boissons directement à votre stand.

La société ZFV Unternehmung, M. Alain Veyer (tél. +41 79 676 40 97) prend volontiers vos commandes passées au moyen du formulaire C3 «Standcatering-Service» en annexe.

4.8 Service de fleurs

Si vous désirez des fleurs fraîches ou des plantes vertes pour votre stand, veuillez envoyer le formulaire de commande C4 «Location de plantes Rentafloor» directement à la société Rentafloor à Ittigen, Berne.

4.9 Assurance

Tous les exposants doivent être assurés pour les stands d'exposition et les objets exposés. Si ce n'est pas le cas, veuillez remplir le formulaire B4 «Proposition d'assurance» de La Mobilière et envoyer l'original à BEA bern expo AG. Si vous êtes déjà assuré, envoyez s.v.p. une copie de votre police d'assurance à BEA bern expo AG.

4.10 Construction de stands Steinmetz Expo AG

Dans les documents annexés, vous trouverez toutes les informations utiles pour la construction ou le montage de votre stand par la société Steinmetz Expo AG.

4.11 Commande de fournitures techniques

Pour l'ensemble des installations techniques (électricité, eau, téléphone, et partiellement montage de stand et mobilier de location), vous voudrez bien remplir le formulaire B3 «Commandes techniques» de BEA bern expo AG. Tous les services proposés sont répertoriés dans le catalogue des prestations de BEA bern expo AG annexé.

4.12 Disposition pour la protection contre les incendies (assurance des bâtiments)

Selon les normes de protection contre les incendies en vigueur, on ne peut faire fonctionner des appareils de chauffage que si l'évacuation vers l'extérieur des gaz de combustion est garantie de manière durable et sans danger, c.-à-d. au moyen d'une installation adéquate, et que l'air frais parvient directement de l'extérieur (ceci est aussi valable dans le cadre de démonstrations). Les demandes pour le fonctionnement d'installations de chauffage à combustible dans la halle ne seront pas acceptées puisque les gaz de combustion ne peuvent pas être évacués directement à l'air libre et qu'il manque un apport direct d'air extérieur.

Par ailleurs, la direction de la foire n'acceptera pas le montage d'installations d'évacuation des fumées. En effet, les normes de protection contre les incendies prescrivent aussi qu'il n'est pas autorisé de monter, respectivement de faire fonctionner des installations de chauffage à combustible dans des locaux et sur des emplacements à charge thermique élevée, ainsi qu'à proximité des voies d'évacuation.

5 Communication

5.1 Matériel publicitaire pour exposant

Le matériel publicitaire (autocollants, journal et prospectus de la foire, affiches A4) mentionné sur le formulaire de commande A6 «Matériel publicitaire» est mis gratuitement à disposition des exposants.

5.2 Présentation de produits et de services au Centre des Congrès

Les exposants ont la possibilité de présenter aux visiteurs de la foire leurs produits et leurs prestations de service dans le Centre des Congrès (et éventuellement dans d'autres locaux). Vous trouverez toutes les informations sur le formulaire d'inscription A7 «Présentation de produits au Centre des Congrès». En raison du nombre limité de locaux, les inscriptions seront prises en considération dans l'ordre de leur arrivée.

5.3 Données des exposants sur la page Internet www.hausbaumesse.ch

Par l'intermédiaire d'un login, les exposants ont la possibilité d'implémenter leurs propres données, textes, logos et images sur la page Internet de la foire www.hausbaumesse.ch. Les données peuvent être actualisées en permanence; elles fournissent aux visiteurs et visiteuses, aux représentants des médias, ainsi qu'aux personnes intéressées des informations importantes sur les sociétés, les produits, les nouveautés et les services. Le formulaire A4 Instructions pour la fiche d'information sur www.hausbaumesse.ch décrit précisément la procédure.

5.4 Présentation au stand: information à l'organisateur

Veillez annoncer en résumé, au moyen du formulaire A8 «Présentation sur le stand», quels produits ou prestations seront présentés à votre stand.

5.5 Communication de logo dans des spots TV

La direction de la foire prévoit, avant la manifestation, de faire passer des spots TV sur différentes télévisions régionales et en prime-time sur SF DRS. En tant qu'exposant ou partenaire de la foire, vous pouvez y être présent avec votre logo. Veuillez observer pour cela le formulaire A9 «Spots TV».

5.6 Annonce dans le journal de la foire

Un journal de la foire sera réalisé avec un tirage de 1.8 millions d'exemplaires; il sera un moyen publicitaire attractif. Le journal de la foire parviendra, avant la manifestation, dans les ménages de Suisse allemande. De plus, il sera distribué gratuitement aux visiteurs de la foire.

Saisissez l'opportunité de présenter vos produits et vos prestations dans le journal de la foire au moyen d'annonces et/ou de reportages publicitaires. Daniela Lehmann vous offre volontiers ses conseils: téléphone +41 (0)32 344 03 18. Voyez aussi Médias Journal de la foire.

5.7 Annonce dans le prospectus de la foire

Dès septembre, le prospectus de la foire sera encarté dans les magazines destinés aux maîtres d'ouvrage et aux professionnels ainsi que dans la presse hebdomadaire et distribué par courrier direct aux professionnels et privés intéressés.

Vous atteignez directement votre public cible au moyen d'une annonce ou d'un reportage publicitaire. Vous pouvez passer votre commande simplement avec le formulaire A10.

5.8 Inscription dans le répertoire des exposants

Votre inscription en tant qu'exposant vous donne droit à **une** inscription gratuite dans le répertoire des exposants du prospectus et du Journal de la foire.

Au moyen d'un login, vous pouvez implémenter gratuitement d'autres inscriptions sur la page Internet de la foire, ainsi que des indications sur vos produits et nouveautés, votre entreprise et vos communications aux médias.

Au moyen du formulaire A11, vous pouvez commander des inscriptions supplémentaires dans le répertoire des exposants, dans le Journal de la foire (tirage: 1.8 million) et dans le prospectus de la foire (tirage en allemand: 300 000, en français: 50 000). Coût de chaque inscription: CHF 450.- hors TVA.

6 Durée / heures d'ouverture / occupation des halles

6.1 Durée de la foire pour les visiteurs et visiteuses

Du jeudi au dimanche 11 au 14 novembre 2010 10h00 – 18h00

6.2 Heures d'ouverture pour les monteurs de stands, les fournisseurs et les exposants

6.2.1 Montage dans les halles

mardi, 9 novembre 2010 7h30 – 24h00
mercredi, 10 novembre 2010 7h30 – 20h00*

* montage des stands terminé. Plus aucun stand ne pourra être monté le jeudi 11 novembre 2010.

6.2.2 Montage surfaces extérieures

lundi, 8 novembre 2010 7h30 – 21h00
mardi, 9 novembre 2010 7h30 – 17h00
mercredi, 10 novembre 2010 7h30 – 17h00

6.2.3 Taxe de dépôt

Lors de l'arrivée sur le lieu d'exposition, au montage comme au démontage, il sera prélevé un dépôt de CHF 100.-. Celui-ci ne sera rendu que si les conditions suivantes sont satisfaites:

voiture (manutention de marchandises): départ au plus tard ¾ h après l'arrivée
véhicule de livraison (moins de 3.5 to): départ au plus tard 1 h ½ après l'arrivée
poids lourd: départ au plus tard 2 h après l'arrivée

6.2.4 Livraison d'objets de grande taille / exposition d'un poids lourd

Nous vous prions d'annoncer impérativement jusqu'au **1^{er} septembre 2010**, à Mme Bürki de BEA bern expo AG (tél. +41 (0)31 340 11 93), la livraison d'objets de grande taille afin de pouvoir coordonner le montage à la satisfaction de tous. Formulaire B6.

6.2.5 Livraison de marchandises pendant la durée de l'exposition

Les livraisons de marchandises ne peuvent avoir lieu qu'entre **08h30 et 09h30**, horaire valable pour les halles et la surface extérieure. Pendant les heures d'ouverture pour les visiteurs, aucune livraison de marchandises ne sera autorisée.

Tous les véhicules (surfaces extérieures, livraisons, etc.) doivent avoir quitté les installations à 09h45 au plus tard.

6.2.6 Heures d'ouverture pour les organisateurs / exposants

jeudi, 11 novembre 2010 07h30 – 19h00
vendredi, 12 novembre 2010 08h00 – 19h00
samedi, 13 novembre 2010 08h00 – 19h00
dimanche, 14 novembre 2010 08h00 – 23h00*

Des manifestation/événements ou similaire après 18h00 sur votre stand doivent être demandés et accordés chez Mme Bürki (Tel +41 31 340 11 93).

6.2.7 Démontage

dimanche, 14 novembre 2010 de 18h00 à 23h00
lundi, 15 novembre 2010 de 07h30 à 18h00
mardi, 16 novembre 2010 de 07h30 à 12h00*

* tout le matériel doit avoir été évacué

6.3 Occupation des halles

- Bâtiment 2: halles 200, 210, 220
- Bâtiment 1: tous les locaux du Centre des Congrès dans la halle 140
- Halle d'exposition mobile halle 633
- Surfaces extérieures: le long du bâtiment 2 (P7a2)

Les modifications sont réservées